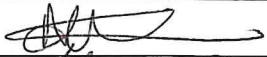
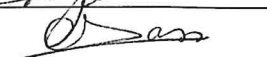
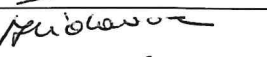



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 MARS 2026 A 19H00

	Délibérations	N°
1	Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique - Pause méridienne	13-2026
2	Création d'emplois saisonniers - Accroissement temporaire d'activité -Poupet 2026	14-2026
3	Tarifs des salles communales et jardins partagés 2027	15-2026
4	Aménagement du lotissement des oiseaux - Signature de Marché	16-2026
5	Vote des taux d'imposition 2026	17-2026

Ont signé, les jour, mois et an que dessus :

NOM - PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
ALLAIRE Michelle	5, La Lande	15/03/2020	
AUBINEAU Christian	43bis, rue de Tempyre	15/03/2020	
BOISSINOT Robin	La Blaire	15/03/2020	
DEVANNE David	Le Petit Monty	15/03/2020	
FRUCHET Jean-Bernard	Le Puy-Moisson	15/03/2020	
GASCHET Cédric	19, rue des Châtaigniers	15/03/2020	
HULIN Thomas	Le Vau Joly	15/03/2020	
LAVAUD Sonia	La Rangereuse	15/03/2020	
AUVINET Marietta	38, rue de Tempyre	15/03/2020	Abs - Excusée
LERIN Sophie	2, rue Marie-Mayne	15/03/2020	
LOIZEAU-BIRON Isabelle	3, chemin de l'Etang	15/03/2020	
MASSE Catherine	13, rue de l'Etang	15/03/2020	
MIDAVAINNE Anne	5, rue des Ancolies	15/03/2020	
MORIN Stéphane	Le Petit Boucher	15/03/2020	
ONILLON Adeline	4, place des Murets	15/03/2020	
PRAILE Arnaud	11, rue des Châtaigniers	15/03/2020	
RAMBAUD Christine	La Bretonnière Le Blanc	15/03/2020	
RAUTUREAU Anthony	8, impasse du Bocage	15/03/2020	
RONGEARD Mathieu	12, rue du Cormier	15/03/2020	Abs - Excusé

**Date de convocation :**

5 mars 2026

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

**PRESENTS :** PRAILE Arnaud, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, LAVAUD Sonia, BOISSINOT Robin, ONILLON Adeline, AUBINEAU Christian, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, DEVANNE David, ALLAIRE Michelle, MASSE Catherine ; LOIZEAU-BIRON Isabelle, LERIN Sophie, MIDAVAINNE Anne,

**ABSENTES EXCUSEES :** AUVINET Marietta, RONGEARD Mathieu,

**Secrétaire de séance :** MORIN Stéphane

**N°13/2026 - Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique - Pause méridienne**

Afin d'assurer la surveillance et le service sur la cour de l'école ainsi que sur le restaurant scolaire pour l'année scolaire 2025 / 2026, les 7 postes ci-dessous ont été renouvelés par la délibération 32/2025 du 23 juin 2025.

**POUR LE SERVICE RESTAURANT SCOLAIRE**

- **1 poste** d'Adjoint Technique, permanent, à temps non complet à raison de **18,79 heures** hebdomadaire avec annualisation. → Période scolaire du 28 août 2025 au vendredi 3 juillet 2026 inclus ;
- **1 poste** d'Adjoint Technique, permanent, à temps non complet à raison de **9,92 heures** hebdomadaire avec annualisation. → Période scolaire du 28 août 2025 au vendredi 3 juillet 2026 inclus.
- **1 poste** d'Adjoint Technique, permanent, à temps non complet à raison de **5,32 heures** hebdomadaire avec annualisation. → Période scolaire du 1er septembre 2025 au vendredi 3 juillet 2026 inclus.

**POUR LE SERVICE COUR DE L'ECOLE**

- **4 postes** d'Adjoint Technique, permanent, à temps non complet à raison de **3,83 heures** hebdomadaire avec annualisation. → Période scolaire du 1er septembre 2025 au vendredi 3 juillet 2026 inclus.
- Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment l'article L313-1 ;
- Considérant qu'il convient de modifier le temps de travail d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel de 3,83 heures hebdomadaire à 6,82 heures hebdomadaire pour répondre à un besoin de renfort de ménage, comme ceci pour le service de surveillance de la cour de l'école :
- **3 postes** d'Adjoint Technique, permanent, à temps non complet à raison de **3,83 heures** hebdomadaire avec annualisation. → Période scolaire du 1er septembre 2025 au vendredi 3 juillet 2026 inclus ;
  - **1 poste** d'Adjoint Technique, permanent, à temps non complet à raison de **6,82 heures** hebdomadaire avec annualisation. → Période scolaire du 1er septembre 2025 au vendredi 3 juillet 2026 inclus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1er :** D'APPROUVER la modification d'un poste d'adjoint technique comme suit :

- **Ancienne durée** hebdomadaire : **3,83 heures** hebdomadaire ;
- **Nouvelle durée** hebdomadaire : **6,82 heures** hebdomadaire ;

**Article 2<sup>ème</sup> :** DE METTRE A JOUR le tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs est mis à jour pour refléter cette modification. Les six autres postes d'adjoints techniques dédiés à cette mission restent inchangés ;

**Article 3<sup>ème</sup> :** PRECISE que les dépenses correspondantes seront prévues au budget de l'exercice 2026 ;

**Article 4<sup>ème</sup> :** DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,  
**PRAILE Arnaud**

Le Secrétaire de Séance,  
**MORIN Stéphane**





Département de la Vendée  
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

**Date de convocation :**

5 mars 2026

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

**PRESENTS :** PRAILE Arnaud, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, LAVAUD Sonia, BOISSINOT Robin, ONILLON Adeline, AUBINEAU Christian, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, DEVANNE David, ALLAIRE Michelle, MASSE Catherine ; LOIZEAU-BIRON Isabelle, LERIN Sophie, MIDAVAIN Anne,

**ABSENTES EXCUSEES :** AUVINET Marietta, RONGEARD Mathieu,

**Secrétaire de séance :** MORIN Stéphane

### N°14/2026 - Création d'emplois saisonniers - Vallée de Poupet 2026

- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23 ;
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter onze agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'ouverture du Camping Municipal de Poupet et l'augmentation des locations des Gîtes sur la Vallée de Poupet ainsi que des salles communales ;
- Considérant la difficulté de recrutement pour le travail de nuit, la « commission tourisme » propose une revalorisation salariale de 300 € brut sur la base d'un ETP, pour les postes de « veilleur de nuit » ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** **DE CREER** 11 emplois saisonniers pour des agents contractuels, au motif de l'accroissement temporaire d'activité du camping et des gîtes, conformément à l'article L332-23, 1 du Code Général de la Fonction Publique :

POSTES	DUREES	MOTIF DU RECURS	TEMPS DE TRAVAIL MENSUEL	CATEGORIE	INDICES MAJORES
1. Entretien	Du 1 avril au 30 juin 2026	L332-23, 1°	Avril : 112,00 h ; Mai : 76,50 h ; Juin : 95,50 h ;	<b>C</b> Adjoint Technique	366
2. Entretien	Du 29 juin au 28 août 2026	L332-23, 1°	Juin : 4,00 h ; Juillet : 148,50 h ; Août : 140,00 h ;	<b>C</b> Adjoint Technique	366
3. Entretien	Du 1 juillet au 28 août 2026	L332-23, 1°	Juillet : 148,50 h ; Août : 140,00 h ;	<b>C</b> Adjoint Technique	366
4. Réception	Du 20 juin au 28 août 2026	L332-23, 1°	Juin : 30,00 h ; Juillet : 148,00 h ; Août : 134,50 h ;	<b>C</b> Adjoint Technique	366
5. Réception	Du 21 juin au 28 août 2026	L332-23, 1°	Juin : 30,00 h ; Juillet : 134,00 h ; Août : 134,25 h ;	<b>C</b> Adjoint Technique	366

POSTES	DUREES	MOTIF DU RECOURS	TEMPS DE TRAVAIL MENSUEL	CATEGORIE	INDICES MAJORES
6. Animation	Du 29 juin au 28 août 2026	L332-23, 1°	Juin : 4,00 h ; Juillet : 131,00 h ; Août : 116,00 h ;	<b>C</b> Adjoint Technique	<b>366</b>
7. Animation	Du 29 juin au 30 août 2026	L332-23, 1°	Juin : 4,00 h ; Juillet : 141,50 h ; Août : 145,00 h ;	<b>C</b> Adjoint Technique	<b>366</b>
8. Canoë	Du 1 mai au 28 juin 2026	L332-23, 1°	Mai : 75,00 h ; Juin : 40,00 h ;	<b>C</b> Adjoint Technique	<b>366</b>
9. Canoë	Du 5 au 25 septembre 2026	L332-23, 1°	Septembre : 40,00 h ;	<b>C</b> Adjoint Technique	<b>366</b>

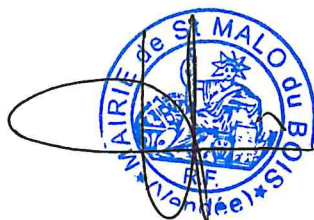
**Article 2<sup>ème</sup> :** D'AUTORISER une majoration de salaire pour travail de nuit de 300 € brut sur la base d'un ETP, proportionnellement au temps de travail de chaque poste. L'indice majoré correspondant sera appliqué en conséquence, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

POSTES	DUREES	MOTIF DU RECOURS	TEMPS DE TRAVAIL MENSUEL	CATEGORIE	INDICES MAJORES
10. Veilleur de nuit 76% ETP de nuit	Du 29 juin au 28 août 2026	L332-23, 1°	Juin : 4,00 h ; Juillet : 147,75 h ; Août : 139,00 h ;	<b>C</b> Adjoint Technique	<b>408</b>
11. Veilleur de nuit 98% ETP de nuit	Du 29 juin au 30 août 2026	L332-23, 1°	Juin : 4,00 h ; Juillet : 157,50 h ; Août : 140,00 h ;	<b>C</b> Adjoint Technique	<b>420</b>

**Article 3<sup>ème</sup> :** DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,  
PRAILE Arnaud



Le Secrétaire de Séance,  
MORIN Stéphane



Département de la Vendée  
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

**Date de convocation :**

5 mars 2026

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

**PRESENTS :** PRAILE Arnaud, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, LAVAUD Sonia, BOISSINOT Robin, ONILLON Adeline, AUBINEAU Christian, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, DEVANNE David, ALLAIRE Michelle, MASSE Catherine ; LOIZEAU-BIRON Isabelle, LERIN Sophie, MIDAVAINNE Anne,

**ABSENTES EXCUSEES :** AUVINET Marietta, RONGEARD Mathieu,

**Secrétaire de séance :** MORIN Stéphane

#### N° 15/2026 - Tarifs des salles communales et jardins partagés 2027

Au cours de sa dernière réunion, la commission Vie Associative a travaillé sur la tarification des salles communales pour l'année 2027 et propose les tarifs ci-dessous :

		Malouins	Extérieurs
Salle du Jubilé	Journée complète	240 €	360 €
	Demi-journée	175 €	260 €
	Forfait 2 jours	350 €	520 €
	Installation la veille ou remise en état le lendemain jusqu'à 10h	20 €	30 €
	Forfait énergie assos (hors AG et activités)	80 €	80 €
	Caution	1 000 €	1 000 €
Salle Basse	Journée complète	85 €	/
	Demi-journée	50 €	/
	Forfait énergie assos (hors AG et activités)	50 €	/
	Caution	600 €	/
Espace Culturel	Journée complète	200 €	/
	Demi-journée	160 €	/
	Installation la veille ou remise en état le lendemain jusqu'à 10h	20 €	/
	Forfait énergie assos (hors AG et activités)	50 €	/
	Caution	1 000 €	/
Salle Tempyre	Journée complète	100 €	150 €
	Demi-journée	65 €	90 €
	Forfait énergie assos (hors AG et activités)	40 €	40 €
	Caution	600 €	600 €



Salle du Théâtre de Verdure	Journée en semaine	195 €	280 €
	<b>Journée en Week-end ou jours fériés</b>	<b>220 €</b>	<b>320 €</b>
	Forfait 2 jours	325 €	470 €
	Forfait semaine	450 €	650 €
	Installation la veille ou remise en état le lendemain jusqu'à 10h	20 €	30 €
	<b>Caution</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>
	<b>Sociétés privées ou associations fiscalisées</b> Week-end et jours fériés		305 €
	<b>Associations Loi 1901 (non fiscalisées)</b> 1/ Manifestations destinées aux membres et sympathisants de l'association, ainsi qu'à tout public, <b>avec entrée payante et/ou buvette</b>		
	▪ En semaine (la journée)	100 €	150 €
	▪ Week-end et jours fériés	130 €	220 €
	2/ Manifestations réservées aux membres de l'association et à ses sympathisants invités, <b>sans entrée payante, ni buvette</b> sauf réunion Assemblée Générale		
	▪ En semaine (la journée)	70 €	120 €
	▪ Week-end et jours fériés	100 €	150 €
<b>Forfait énergie assos (hors AG et activités)</b>	<b>50 €</b>	<b>50 €</b>	
<b>Caution</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>	

\* Pour les centres de loisirs séjournant sur la base en semaine - Gratuit

Loc. praticables avec salle du Jubilé - Montage à faire par les personnes  
10 de 2m2 - 20, 40, 60 ou 80 pour la hauteur de pieds

30 €

Jardin du Bordage	Location annuelle à l'association (eau consommée non comprise)	80 €
-------------------	--	------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

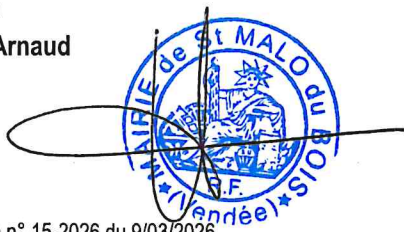
**Article 1er :** D'APPROUVER les tarifs 2027 pour la location des salles communales et des jardins partagés, tels que présentés ci-dessus ;

**Article 2<sup>ème</sup> :** PRECISE qu'ils prendront effet à compter du 1er janvier 2027 ;

**Article 3<sup>ème</sup> :** DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,  
PRAILE Arnaud



Le Secrétaire de Séance,  
MORIN Stéphane

**Date de convocation :**

5 mars 2026

**Extrait du registre des délibérations  
 du Conseil Municipal**
**Nombre de conseillers :**

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

**PRESENTS :** PRAILE Arnaud, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, LAVAUD Sonia, BOISSINOT Robin, ONILLON Adeline, AUBINEAU Christian, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, DEVANNE David, ALLAIRE Michelle, MASSE Catherine ; LOIZEAU-BIRON Isabelle, LERIN Sophie, MIDAVAINNE Anne,

**ABSENTES EXCUSEES :** AUVINET Marietta, RONGEARD Mathieu,

**Secrétaire de séance :** MORIN Stéphane

**N°16/2026 - Aménagement du lotissement des oiseaux - Signature des Marchés**

Monsieur MORIN Stéphane, Adjoint, en tant que salarié de la société CHOLET TP, s'abstient de participer tant au vote qu'aux discussions du Conseil Municipal portant sur un marché concernant l'entreprise dans laquelle il exerce son activité.

Le présent marché consiste en la viabilisation du lotissement des oiseaux. La consultation a pour objet la passation d'un marché de travaux pour le terrassement, l'assainissement et la voirie du lotissement des oiseaux.

Le marché est décomposé en un seul lot avec tranches optionnelles et prestations supplémentaires éventuelles :

Tranches	Désignations
1	Installation, Préparation
2	Eaux pluviales
3	Eaux usées
4	Bassin de rétention
5	Voie provisoire
6	Tranche optionnelle 1 Voie définitive
7	Prestation supplémentaire éventuelle 1 Bordures

- La consultation pour les travaux a été lancée le 8 janvier 2026 ;
- La date limite de réception des offres était fixée au 23 janvier 2026 à 12h00 ;
- Les offres ont été analysées selon les critères de sélection indiqués dans le dossier : Le registre des retraits mentionne 19 entreprises ayant téléchargé le dossier de consultation et le registre des dépôts mentionne 7 plis arrivés dans les délais ;
- Au vu de l'analyse de l'offre selon les critères d'attribution prévus au règlement de consultation, il est ainsi proposé de retenir l'entreprise suivante : DUBREUIL TP pour un montant de 251 044,49 € HT y compris tranches optionnelles et prestations supplémentaires éventuelles selon le tableau ci-dessous.



Voici dans le tableau ci-dessous la proposition la mieux-disante, DUBREUIL TP :

Tranches	Montants estimatifs HT	Décision collectivité
1 Installation, Préparation	1 932,00 €	Acceptée
2 Eaux pluviales	31 028,50 €	Acceptée
3 Eaux usées	34 345,75 €	Acceptée
4 Bassin de rétention	15 247,84 €	Acceptée
5 Voirie provisoire	60 606,09 €	Acceptée
Tranche optionnelle 1 6 Voirie définitive	97 281,31 €	Acceptée
Prestation supplémentaire éventuelle 1 7 Bordures	10 603,00 €	Acceptée
<b>TOTAL</b>	<b>251 044,49 €</b>	<b>Accepté</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à : 16 voix pour ;

1 abstention ;

DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise DUBREUIL TP désignée dans le tableau ci-dessus ainsi que tout document relatif à ce marché ;

**Article 2<sup>ème</sup> :** DE SOULIGNER que les crédits correspondants à cette dépense figurent au budget communal de l'exercice en cours ;

**Article 3<sup>ème</sup> :** DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme au registre des délibérations,

Le Maire,  
PRAILE Arnaud



Le Secrétaire de Séance,  
Stéphane MORIN



Département de la Vendée  
COMMUNE DE ST MALO DU BOIS

**Date de convocation :**

5 mars 2026

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 17

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Malo du Bois (Vendée) dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. PRAILE Arnaud, Maire.

**PRESENTS :** PRAILE Arnaud, GASCHET Cédric, MORIN Stéphane, RAMBAUD Christine, RAUTUREAU Anthony, LAVAUD Sonia, BOISSINOT Robin, ONILLON Adeline, AUBINEAU Christian, FRUCHET Jean-Bernard, HULIN Thomas, DEVANNE David, ALLAIRE Michelle, MASSE Catherine ; LOIZEAU-BIRON Isabelle, LERIN Sophie, MIDAVAINNE Anne,

**ABSENTES EXCUSEES :** AUVINET Marietta, RONGEARD Mathieu,

**Secrétaire de séance :** MORIN Stéphane

#### N°17/2026 - Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année. Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI. Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2025 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	<b>35,71 %</b>
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	<b>47,20 %</b>
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	<b>17,74 %</b>

- Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts ;
- Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts ;
- Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 (état 1259),

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu l'exposé de Monsieur le Maire,**

- Après en avoir délibéré, à :**
- 0 voix pour 0% d'augmentation ;
  - 1 voix pour 1% d'augmentation ;
  - **12 voix pour 1,5% d'augmentation ;**
  - 4 voix pour 2% d'augmentation.

**DECIDE :**

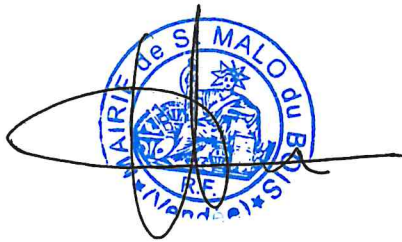
**Article 1<sup>er</sup> :** DE FIXER les taux applicables en 2026 comme suit avec **1,5 % d'augmentation** :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	<b>36,25 %</b>
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	<b>47,91 %</b>
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	<b>18,01 %</b>

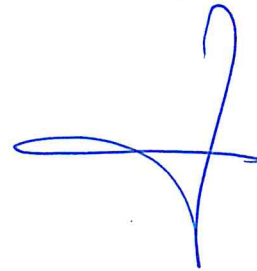
**Article 2<sup>ème</sup> :** AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,**  
**PRAILE Arnaud**



**Le Secrétaire de Séance,**  
**MORIN Stéphane**





**CONSEIL MUNICIPAL**  
**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES**  
**EN SEANCE DU**  
**LUNDI 9 MARS 2026 A 20h00**

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil Municipal
13.2026	Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique - Pause méridienne	Adopté à l'unanimité
14.2026	Création d'emplois saisonniers - Vallée de Poupet 2026	Adopté à l'unanimité
15.2026	Tarifs des salles communales et jardins partagés 2027	Adopté à l'unanimité
16.2026	Aménagement du lotissement des oiseaux - Signature de Marché	Adopté à l'unanimité
17.2026	Vote des taux d'imposition 2026	Adopté

Document mis en ligne sur le site Internet de la commune de Saint-Malô-du-Bois et affiché en mairie conformément à l'article L2121-5 du CGCT, le 20/04/2026.



Le Maire  
**Arnaud PRAILE**